



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 91421

### Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la situation de l'enseignement agricole public dans les Pays de la Loire. Alors que la région connaît une vraie croissance démographique, l'enseignement agricole n'a pas la capacité d'accueillir les jeunes qui en font la demande. En effet, pour accueillir toutes les secondes pro ou GT lors de la rentrée 2016, il faudrait non seulement augmenter les capacités d'accueil dans la plupart des établissements, mais également ouvrir des classes de 1ère technologique (STAV). Les personnels réclament une augmentation nette de la dotation globale horaire de 10 000 heures pour la prochaine rentrée, ainsi que des moyens leur permettant de remplir correctement leur mission de service public. Il lui demande quelle réponse il entend apporter aux demandes des personnels de l'enseignement agricole public.

### Texte de la réponse

Les effectifs de l'enseignement agricole ont progressé à la rentrée scolaire 2015, de plus 0,5 % en moyenne et de plus de 1 % pour ce qui concerne l'enseignement agricole public. Cette évolution est en phase avec la croissance démographique de la population lycéenne. L'enseignement agricole bénéficiera à la rentrée 2016 de 140 emplois supplémentaires. Ces moyens nouveaux permettront d'accueillir en classe de première tous les élèves qui ont intégré une classe de seconde dans une filière professionnelle, générale et technologique à la rentrée 2015, en région Pays de la Loire et dans les autres régions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favennec](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91421

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er décembre 2015](#), page 9475

**Réponse publiée au JO le :** [9 février 2016](#), page 1214